

Sur les murs de Bruxelles, le 20 août, fut placardée la proclamation suivante :

Aux habitants des provinces occupées,

Les pouvoirs exécutif et administratif dans les provinces occupées passent aujourd'hui entre les mains des chefs supérieurs des troupes allemandes.

J'avertis la population de se tenir tranquille et de continuer à ses occupations civiles. Nous ne faisons pas la guerre aux habitants paisibles, mais seulement à l'armée. Si la population obéit, on ne lui fera pas de mal.

La propriété des communes et des particuliers sera respectée et les vivres et matériaux nécessaires à l'armée d'occupation seront exigés avec égard et seront payés.

— 4 —

D'autre part, la résistance et la désobéissance seront punies avec extrême sévérité.

Toutes les armes, toutes les munitions, tous les explosifs doivent être remis aux troupes allemandes au moment de leur arrivée.

Les habitants des maisons où l'on trouverait des armes, des munitions, des explosifs, auront à craindre d'être fusillés et de voir leurs maisons brûlées.

Quiconque résistera à main armée sera fusillé.

Quiconque s'opposera aux troupes allemandes,

Quiconque attentera à leurs blessés,

Quiconque sera trouvé l'arme à la main,
sera fusillé de même.

Le général commandant le III^e corps d'armée.

von LOCHOW,
Général d'infanterie.

UN SOUVENIR HISTORIQUE

LES AVIS, PROCLAMATIONS & NOUVELLES DE GUERRE

ALLEMANDES

AFFICHÉS A BRUXELLES

pendant l'occupation
du 20 Août au 31 Décembre 1914.



Prix : 65 Centimes

LES ÉDITIONS BRIAN HILL,
106B, rue de l'Arbre-Béni, Ixelles-Bruxelles.